

CUNSIGLIU MUNICIPALE DI U 13/11/2023

Rapportu n°6

**Etude diagnostique pour la rénovation de
l'éclairage public des lotissements Bevinco et
Lancone - Plan de Financement**

SERVIZIU INGENIERIA

Notre commune désire finaliser la rénovation de son parc d'éclairage public. Elle souhaite ainsi disposer des éléments caractéristiques de ce dernier afin de mieux maîtriser son usage et réduire fortement sa consommation d'électricité.

Il convient désormais de conduire, à l'échelle des secteurs non rénovés, un diagnostic d'éclairage public.

Les lotissements de la commune concernés par cette étude diagnostic sont :

- Le lotissement du Bevinco,
- Le lotissement du Lancone.

Il s'agit en premier lieu de réaliser un inventaire détaillé du parc d'éclairage existant (armoires électriques de commande, raccordements et points lumineux), dont les données seront cartographiées et géoréférencées.

Cet inventaire est complété de mesures électriques et photométriques et d'une analyse aboutissant à la proposition d'un schéma directeur de rénovation chiffré, tant en investissement qu'en fonctionnement y compris en économie d'énergie.

Ensuite cette étude nous permettra de répondre à l'Appel à Projets Eclairage Public de l'AUE de Corse afin de solliciter une aide financière pour l'investissement à venir.

Après consultation de 3 prestataires et analyse des offres il ressort que le devis estimatif retenu pour ce diagnostic (état des lieux des installations, audit, étude) est celui de SASU JCE, 6 Rue Saint-Jean – Ficabruna 20620 BIGUGLIA pour un montant de 3 200 € HT soit 3 840 € TTC.

Aussi, il est proposé de demander à l'Agence d'aménagement durable, d'Urbanisme et d'Energie de la Corse une aide financière pour cette étude à hauteur de 80 % du montant présenté.

Le plan de financement proposé pour ce diagnostic est le suivant :

Organismes	Montants H.T.	%
Città di Biguglia	640,00 €	20 %
Agence d'aménagement durable, d'Urbanisme et d'Energie de la Corse	2 560,00 €	80 %
Total	3 200,00 €	100 %



Il est donc demandé au Conseil municipal :

ARTICLE 1 : D'approuver l'étude diagnostique pour la rénovation de l'éclairage public des lotissements Bevinco et Lancone.

ARTICLE 2 : D'approuver la proposition de l'entreprise SASU JCE ainsi que le plan de financement susmentionné.

ARTICLE 3 : D'autoriser le maire à signer toutes pièces utiles à la sollicitation de la subvention auprès de l'Agence d'aménagement durable, d'Urbanisme et d'Energie de la Corse.